

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 27 AVRIL 2012

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mmes et MM. les Conseillers le 21 avril 2012. Mmes et MM. les Conseillers sont invités à se rendre à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 27 avril 2012 à 18h30.

ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU 30 MARS 2012

QUESTIONS FINANCIERES
QUESTIONS SCOLAIRES
URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT
PERSONNEL
TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX
INTERCOMMUNALITE
ASSOCIATIONS
QUESTIONS DIVERSES
INFORMATIONS DIVERSES
PROCHAINE REUNION

PRESENTS : MM. BARREAUD, GAUD, MMES VRILLAUD, GUIBERTEAU, MM. MOREAU, TAUNAY, BOURRIER, MMES GUILLOT, BODIN, M. LIRONCOURT, MME NEVEUR, MM. DE GRAILLY, DAVID.

ABSENTE EXCUSEE : MME LUCAZEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : MME VRILLAUD

PREAMBULE

Monsieur Denis BOUZON, Chef de Projet - Région de Bordeaux – de la Société LUXEL présente le projet d'implantation d'un champ photovoltaïque à proximité de la Zone des Genêts. La Société LUXEL, à l'origine de ce projet, a manifesté son intérêt pour la zone des Genêts qui se trouve en zone naturelle (N). Les champs photovoltaïques ne peuvent être implantés ni sur une zone agricole, ni sur un espace boisé classé, sauf pour ce dernier cas, avec mesure compensatoire (plantations).

a) Les différentes étapes à suivre pour l'installation de champ photovoltaïque :

Etudes techniques, études des servitudes et des contraintes réglementaires, études des sols, constitution d'un dossier d'étude d'impact environnemental, étude de faisabilité en ce qui concerne le raccordement au réseau (éloignement du poste source), concertation avec les élus, les services administratifs et la population locale, autorisation administrative (permis de construire, certificat d'obligations), constitution d'un bail emphytéotique avec mention de provision qui intègre le coût du démantèlement (en cas de disparition de la Société).

b) Les principaux points évoqués :

- La couverture énergétique (5 mégawatts pour 5 ha) permettrait d'alimenter en électricité 1 000 foyers.
- Les panneaux sont de conception française (silicium, verre, cuivre, acier) ; ils ont une durée moyenne de vie d'environ 30 ans ; la hauteur maximale est de 2,50 m. Ils épousent parfaitement les reliefs du sol. Il n'y a pas d'utilisation de béton.
- L'entretien du sol est fait mécaniquement, il n'y a pas d'utilisation de désherbant.

- L'aménagement du site par des barrières végétales est proposé en accord avec le paysage local (hauteur des haies à respecter 2,50 m, sauf côté Nord), distance souhaitable des bois (trois fois la hauteur des arbres), ainsi qu'une protection visuelle par rapport au secteur des Chails et à l'axe autoroutier.
- Une convention est passée entre la société et le propriétaire du terrain qui s'engage pour 20 ans - le bail ne débute qu'au montage des panneaux – aucun loyer ne peut être versé avant le démarrage des travaux (dans un délai de 5 ans maximum). Le loyer annuel s'élève à 2 500 € par ha. S'y ajoute une taxe sur le réseau (3 500 € par ha que se partagent la CDC et la Commune).
- La contrainte à envisager pour le site de Port d'Envaux est la distance par rapport au poste source (qui se trouve à Saintes) pour le raccordement (2 ou 3 ha est la surface minimale de rentabilité lorsque l'on est proche du poste source). L'équipement aérien déjà existant à proximité du site permettrait la distribution. Il n'y a pas de contrainte environnementale majeure, pas de monuments classés à proximité. Le point faible est la partie en espace boisé classé (EBC) qui se trouve à l'est. Une compensation des bois pourrait être proposée en concertation avec la municipalité. Une modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols est à prévoir. Les terrains utilisés doivent être clairement choisis et délimités. Une réunion avec les habitants est engagée lorsque le permis de construire est déposé.

A la suite du conseil municipal du vendredi 30 mars, une visite sur le site en question avait été faite le mercredi 4 avril et un sondage préalablement effectué parmi les membres du Conseil : 4 conseillers s'étaient prononcés **Contre** et 8 conseillers **Pour** avec des réserves sur les espaces boisés classés.

A la suite de la présentation de ce jour, avant tout préalable et à l'unanimité, le Conseil décide de conserver les espaces boisés classés.

Une pétition « **contre le projet** », lancée par Mesdames Cathie GUIBERTEAU et Jeannick GUILLOT, pour obtenir les signatures d'opposition des riverains de la Zone des Genêts (les Vinets, la Basse-Pommeraiie, Dreux, la Haute-Pommeraiie, la Pommeraiie des Gaillards, la Prairie, les Chails, les Nouvelles Mariées) est perçue par certains membres du Conseil comme maladroite et partielle, notamment parce qu'aucune décision n'a été prise et que des allégations fausses et orientées ont été présentées, ayant pour conséquences des réactions négatives de la population.

A ce stade, Madame Jeannick Guillot s'oppose au projet pour la raison suivante : « *Port d'Envaux est une commune rurale avec des atouts touristiques ruraux qui sont en cours de valorisation. Dans le cadre de la politique de l'environnement et des orientations au niveau du paysage, et du développement durable, il est important de rester cohérent. Oui aux installations photovoltaïques, mais sur des surfaces déjà construites ou bitumées (associant plusieurs avantages : voir projet du parc des expositions à Bordeaux Lac) et à condition de passer par l'éducation aux efforts de réduction des consommations dans la vie quotidienne* ».

Monsieur Bernard Moreau tient à démentir de façon formelle, la rumeur selon laquelle il serait à l'origine du projet photovoltaïque derrière la zone artisanale des Genêts (se référer en début de ce compte rendu pour en connaître l'exacte genèse et les raisons de l'intérêt porté à cet endroit). Il précise également qu'il est favorable à son implantation, sous certaines conditions, conformément à l'avis de la majorité du Conseil.

Madame GUIBERTEAU fait part de son opposition au projet, elle évoque la proximité des habitations et une moins-value de celles-ci si le projet devait se concrétiser.

En résumé, le Conseil envisage d'étudier toutes les données en sa possession et de faire appel à d'autres intervenants avertis pour lui permettre de décider, en toute connaissance (intérêts et inconvénients) et avec sérénité, si ce projet doit être implanté sur la zone des Genêts. Les éléments incontournables dans sa réalisation sont :

- une réunion à prévoir avec les habitants dans un délai raisonnable pour permettre de lever les doutes et clarifier les propos erronés déjà formulés.
- le respect des espaces boisés classés dans sa présentation actuelle.
- la mise en place de protections visuelles en harmonie avec la flore et la faune locales, sur l'ensemble des parcelles concernées qui restent à définir et cela de quelque côté que l'on se trouve.
- une prise en charge par le porteur du projet du coût engendré par cette opération.

I. APPROBATION DU PV DU 30 MARS 2012

Il est approuvé à l'unanimité après les observations et remarques ci-après :

Madame Monique VRILLAUD indique que le bilan de la Médiathèque n'a pas été présenté pour des raisons de longueur de réunion et qu'il est remis à l'ordre du jour du présent conseil.

Madame Cathie GUIBERTEAU précise, concernant la piscine de St Savinien, après une réunion au collège en présence du Principal, que des créneaux horaires pouvaient être mis à la disposition des élèves du R.P.I., à condition que les enseignants en fassent la demande.

Un certificat d'aptitude à l'eau est nécessaire à l'entrée en 6^{ème} (6 à 8 séances consécutives sont nécessaires pour l'obtention de ce certificat).

Plusieurs réflexions visant à l'optimisation des séances ont été menées.

Fermeture de la piscine cette année en septembre.

II. QUESTIONS FINANCIERES

1) Virements de crédits (Pièce N° 1).

M. le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2012 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Remboursement caution logement Vinet			165	466
Ordinateur accueil secrétariat (178)			2183	10
Acquisition matériel divers (87)	2188	476		
Contributions directes	7311	305265		
Contributions directes			73111	305265
TOTAUX		305741		305741

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

2) La participation aux frais de gestion du gymnase de Saint Savinien (financement des équipements et participation à la gestion de la piscine) s'élève à 4 481 € pour l'année 2012 ; celle du collège de St Porchaire pour un élève s'élève à 190 €.

3) SPID 17 : Le Conseil donne son accord pour le devis de maintenance du site internet pour les trois trimestres restant de 2012 : 202,50 €

4) Le Conseil est informé du départ de Monsieur André LECORNET, percepteur de Saint Porchaire. Son successeur est Monsieur Jean-Jacques DELFOUR.

III. SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS)

1) Les points à retenir de la réunion mensuelle entre élus des deux communes, le samedi 14 avril, sont les suivants :

- Divers achats d'intendance listés dont un devis pour un aspirateur,
- Projet de maintenance pour les ordinateurs,

- Dératisation pour l'école de Crazannes : intervenant à définir,
 - Changement de statut pour trois employées (Christelle, Béatrice et Babette),
 - Mise au point de la rencontre du Rugby du 10 mai ainsi que la sortie des CP-CE en mai,
 - Journée de carence en cas de maladie d'un agent à programmer,
 - Modification de l'emploi du temps et des tâches pour certains agents, durant le temps scolaire.
- 2) Inspection en hygiène alimentaire - restauration collective hors agrément : le rapport de l'inspection réalisée le 15 mars à la cantine scolaire de Port d'Envaux atteste d'une propreté satisfaisante - diverses préconisations pour le stockage du matériel à usage temporaire et l'utilisation adéquate et précautionneuse du dosage des produits ont été faites.
- 3) Réponse de l'Association des Maires sur l'accueil des enfants provenant des communes extérieures : les critères restrictifs qui pourraient être imposés seraient considérés comme une rupture d'égalité de traitement et discriminatoires.
- 4) Le Conseil prend acte de la démission de trois représentantes de parents d'élèves au Conseil d'école.
- 5) Un avis d'arrêt de travail pour Evelyne FOLLET a été prescrit jusqu'au 17 juin 2012.
- 6) Le carré « Ecole » du Pré Valade sera garni avec l'aide de Jeannick Guillot suivant un plan dessiné par les enfants sur le thème du projet musical (une guitare avec cordes fleuries).

IV. **URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**

1) La réunion d'installation du guichet unique des énergies renouvelables, s'est tenue à La Rochelle le mercredi 11 avril avec la Direction départementale des Territoires et de la Mer - Mission développement durable – et d'autres intervenants (DREAL - STAP - ERDF). Elle avait pour but la pré-instruction par une rencontre des porteurs de projets et des maires des communes concernées, en présence de Madame la Préfète.

La Société Luxel a présenté le projet d'installation de champ photovoltaïque à proximité de la Zone des Genêts et Monsieur le Maire a fait part de la position du Conseil municipal, avec notamment la nécessité de respecter les espaces boisés classés.

Madame la Préfète a donné un avis réservé sur le projet en arguant que l'occupation des espaces boisés classés n'est pas négociable. A la société Luxel de déterminer si le projet est économiquement viable en tenant compte de ces faits.

2) Aménagement de la traversée de Port d'Envaux et de Saint Saturnin : Les travaux de la rue des Armateurs sont presque terminés ; la rue de la Corderie est en cours ; une dizaine de jours de retard est à craindre en raison du mauvais temps qui perturbe le phasage initialement prévu des travaux. Une semaine de vacances va intervenir entre le 30 avril et le 4 mai.

3) Commission Charente : Le Conseil donne son accord pour les devis de l'entreprise « Les Canotiers » pour la saison 2012 :

- faucardage de la baignade (1 passage en mai avant la pose des lignes de baignade et du ponton, 2 passages en juin, 1 passage par semaine en juillet et en août), soit 22 heures pour la somme de 2 960,10 € TTC.
- ramassage des poubelles (aux abords du port, de la baignade et du Pré Valade, l'entretien des sanitaires de la rue du Port et du Pré Valade), soit 27 jours à raison de 1 h 30 par jour pour un montant de 729,00 € HT

La première partie des travaux de remise en état de la cale de mise à l'eau a été réalisée à partir du jeudi 19 avril. La seconde partie, qui se trouve dans la Charente, sera remise en état en automne.

4) Commission Biodiversité : A la réunion du 19 avril, un projet de création de haies sur divers terrains communaux a été étudié. Une proposition de plantation de haies pour créer un corridor biologique a été faite à un agriculteur qui a accepté le débat, mais refuse qu'une haie soit implantée en bordure de son champ. Des lieux d'implantation de haies doivent être recherchés sur la Commune. La plantation de haies sur l'ancienne ligne n'est pas éligible à une subvention du Conseil général (zone à urbaniser), le dossier sera proposé à la Région. L'implantation d'une haie pour entourer la Zone artisanale des Genêts, sur un terrain privé, est proposée ; les propriétaires seraient favorables à cette

idée. A l'étude également, l'identification de zones à entretenir avec possibilité d'y mettre des chèvres, sur terrain clos. Un comptage de chevreuils sera fait par la Fédération de Chasse.

La proposition d'adhérer à la Charte "Terre Saine" a été soumise à la recherche de solutions concrètes qui permettent de remplacer le traitement des espaces à désherber par des pesticides.

5) Le remboursement des frais engagés par la commune pour les travaux Natura 2000 va intervenir prochainement.

V. **PERSONNEL**

1) Une réunion de la commission du Personnel est fixé au samedi 12 mai 2012 à 11 heures.

2) Eric PICOULET et Babette LECLoux vont présenter leur candidature à l'examen d'Agent de Maîtrise (mardi 15 mai à Poitiers).

VI. **TRAVAUX - VOIRIE - BATIMENTS COMMUNAUX**

1) Point sur les travaux réalisés, en cours ou à prévoir :

- Les travaux de rénovation de la Maison Vinet, propriété de la Commune, sise rue de la Mairie, sont presque terminés. Une location pourra être proposée à partir du 1^{er} juin.
- Divers travaux ont été réalisés à l'école.
- Les travaux de réhabilitation du hangar de la Salle de Musique commenceront début mai pour une occupation par les Fous Cavés et la Chasse.
- La SEMIS étudiera si les anciens locaux de la Poste sont compatibles avec une réhabilitation en logement.

2) Autoroute du Sud de la France- direction régionale Ouest Atlantique : notre demande d'entretien du chemin rural dit « des Bois des Loges » a été refusée au motif que cette emprise supportant les voies de circulation rétablies lors de la construction du réseau autoroutier appartient à la commune depuis le 19 décembre 2001 et qu'il nous incombe d'en assurer l'entretien depuis cette date.

3) St Saturnin - Rue du Connétable : Un panneau portant le nom de la rue sera installé ; la pose d'un panneau « Stop » est refusée ; son absence est un bon moyen pour renforcer la vigilance et le ralentissement.

4) St James - Rue de la Pelote : un panneau « interdiction de tourner à gauche » sera joint au « stop » de la rue de la Pelote., avec une pré-signalisation en amont.

5) Les Rochers - Route de Saintes : une signalétique indiquant le hameau sera posée.

6) Les anciens vestiaires du Football vont devenir les vestiaires de Cœur de Saintonge Rugby. Le coût de la rénovation est supporté par la Communauté de Communes, mais sa réalisation exécutée par des membres de l'Association sportive. L'installation d'un Club House (chalet en bois placé à côté des vestiaires) sera entièrement à la charge de l'Association.

VII. **INTERCOMMUNALITE**

1) Communauté de Communes " Charente-Arnoult Cœur de Saintonge": L'ordre du jour de la réunion du 12 avril était consacré au vote du budget et des subventions – le Conseil prend la délibération suivante relative au plan de prévention des risques professionnels :

"Suite au Conseil Communautaire du 23 janvier 2012, Monsieur le Maire présente le plan de prévention des risques professionnels mis en place par la Communauté de Communes "Charente Arnoult Cœur de Saintonge" et auquel toutes les communes sont invitées à participer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil valident la participation de la commune à cette démarche de prévention et autorisent la Communauté de Communes à percevoir les fonds versés par le Fonds National de Prévention."

2) Un changement intervient dans le régime de participation financière du Syndicat de la Voirie sur l'achat de panneaux de signalisation, sans plafonnement annuel : un rabais de 72 %, par rapport aux

prix catalogue, est accordé aux collectivités partenaires du Syndicat départemental ; un rabais de 62 % pour les autres collectivités.

3) **Villages de pierres & d'eau** : les documents seront livrés à partir du 30 avril. Pour chaque village, le kit communication comprend : 1 000 affiches village - 5 exemplaires avec le visuel du puits + 5 avec le visuel de l'ancre (affichette 30x60) - chemise VIP (50 exemplaires, 13 fiches + dépliant 2012) - sets de table (2 400 par restaurant).

VIII. ASSOCIATIONS

1) **L'Assemblée générale des Coopérateurs** s'est déroulée le samedi 14 avril 2012. La Direction de la Coopérative régionale assure de la continuité de la gérance du magasin Coop après le départ en retraite de Madame et Monsieur FAVREAU en juillet 2012.

2) **Manifestations passées** :

Les Mouettes rieuses : le 9 avril, la Chasse aux œufs : participation moyenne.
le 22 avril, la Bourse à l'Enfance : bonne ambiance, bon bénéfice.

Saint Fiacre : Compte rendu de l'Assemblée générale du 12 avril :

- Présences d'un nouveau directeur et d'un nouvel encadrant technique (partie paysage)
- Divers chantiers d'entretien (gare de Saintes, gare de Taillebourg - 9 communes de la CDC du Pays Buriaud)
- Achats de véhicules spécialisés et d'équipements individuels
- Création d'un nouveau local de rencontres
- Le chantier de Cravans sera opérationnel en 2012
- Un nouveau site de 3000 m² a été ouvert à Port d'Envaux
- Accueil de personnes handicapées (La Vigerie de St Savinien – Foyer du Val Joli de Saintes)
- Problèmes de vandalisme.

3) **Manifestations à venir** :

Les Fêtes Port d'Envalloises : Théâtre, les 27, 28, 29 avril

Les Lapidiales : Assemblée générale, le 5 mai à 18 h 00 sur le site

Rugby-Cœur de Saintonge : Journée Rugby à l'école, le 10 mai et Tournoi à toucher, le 27 mai

ACCA -La Chasse : Assemblée générale, le 11 mai à 20 h 30

Les visiteurs de Panloy : Assemblée générale, le 1^{er} mai à 18 h 00 - Côté Jardin, les 19 et 20 mai

Les Fous Cavés : Brocante, le 20 mai

4) **Une subvention de 2 000 € a été accordée par le Pays de Saintonge romane pour la manifestation : Opéra à Panloy, les 2 et 3 août.**

IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES

1) **Le bureau de vote pour l'élection présidentielle du 6 mai - 2^{ème} Tour** – est constitué.

2) **Médiathèque** : Bilan 2011 : 72 classes et 2133 personnes ont fréquenté la Médiathèque
233 adhérents (118 adultes, 32 adolescents, 73 jeunes)
5 404 documents en fonds propre (5 250 en 2010).

La Médiathèque participe à la Commémoration du 770^{ème} anniversaire de la Bataille de Taillebourg – Le 8 juin, une conférence sur ce sujet sera donnée à Port d'Envaux par Monsieur CHAPELOT (Directeur de recherches au CNRS). Le vendredi 15 juin, une réunion préparatoire au spectacle médiéval de Taillebourg aura lieu à la Salle des Fêtes de Taillebourg.

3) **Le Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine**, effectué le 16 avril dans le Centre Bourg du Mung, fait état d'une eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

4) **Agence postale** : La fréquentation du 25 février au 30 mars indique 298 opérations pour 25 jours d'ouverture.

5) La commune ne participera pas au **Concours des Villes et Villages fleuris** en 2012, mais l'envisage dans un proche avenir, une fois les travaux de rénovation terminés.

X. PROCHAINE RÉUNION

VENDREDI 8 JUIN 2012 à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

BARREAUD

GAUD

VRILLAUD

GUIBERTEAU

MOREAU

TAUNAY

BOURRIER

GUILLOT

BODIN

LIRONCOURT

NEVEUR

de GRAILLY

DAVID